

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 31 octobre 2023

Date de publication précédente: 6 juillet 2023

No de fiche: 174-25

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

730 Spragrip®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Élimine les dérapages de toutes les courroies en V, plates et arrondies... en caoutchouc, en cuir ou en tissu.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222
Gaz comprimé, H280
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336
Danger pour le milieu aquatique, Aiguë, Catégorie 2, H401
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 1, H410

2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2022

Aérosol, Catégorie 1, H222
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336
Danger pour le milieu aquatique, Aiguë, Catégorie 2, H401
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 1, H410

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage conforme au SIMDUT 2015****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger**Mentions de danger:**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Réceptacle sous pression: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022**Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger**Mentions de danger:**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Naphta léger (pétrole), hydrotraité*	35-45	64742-49-0	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 1, H410
Isobutane**	10-20	75-28-5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Butane**	1-5	106-97-8	Flam. Gas 1, H320 Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

**Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
Protection des premiers secours:	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. Les concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les voies respiratoires et causer des assoupissements, des évanouissements, des maux de tête, des vertiges ou d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Autres dangers: Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Lorsque le produit est placé sur des courroies en mouvement, il faut éloigner les mains et les vêtements, et rester à l'écart du matériel. Il est aussi important que les courroies sur lesquelles le produit est placé soient en bon état. Les courroies usées ou abîmées pourraient se rompre à cause de l'augmentation de la tension d'entraînement sur la courroie, après l'utilisation du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	247*	1200*
Isobutane	1000 (STEL)	SO
Butane	1000 (STEL)	SO

* Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

Valeurs limites biologiques

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut fournir une aération convenable pouvant résister aux explosions.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A/P).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de DuPont.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	transparent	Viscosité cinématique à 40 °C	> 40 mm ² /s (cSt), produit seulement
Odeur	odeur de solvant	Solubilité dans l'eau	négligeable
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	93 °C	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	0,8 kg/l
% volatil (par volume)	69%, produit seulement	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	extrêmement inflammable	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	typique: < 0,1%
Point éclair	5 °C, produit seulement	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Les acides et bases fortes et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de conservation et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se dégager.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes souffrant de la dermatite ou d'une maladie des poumons sont en général affectées par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale:

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5000 mg/kg

Par voie cutanée:

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 2000 mg/kg

Par inhalation:

Les concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les voies respiratoires et causer des assouplissements, des évanouissements, des maux de tête, des vertiges ou d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 5,61 mg/l (analytique)
Isobutane	CL50, souris, 1 h	52 mg/l
Butane	CL50, rat, 4 h	658 mg/l

**Corrosion cutanée/
irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, lapin	Irritant

**Lésions oculaires graves/
irritation oculaire:**

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagenicité sur les
cellules germinales:**

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la
reproduction:**

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: intrinsèquement biodégradable. Ingrédients dangereux, phase vapeur: En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 5, estimé.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les ingrédients dangereux s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont relâchés dans l'environnement.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Les contenants partiellement ou complètement pleins peuvent être incinérés ou leur contenu peut être récupéré par une entreprise spécialisée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN1950

TMD: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: AEROSOLS, FLAMMABLE

IMDG: AEROSOLS

RID: AEROSOLS, *FLAMMABLE*TMD: AEROSOLS, *FLAMMABLE***14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 2.1

TMD: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS, F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Aerosol 1, H222, H229	Sur la base des composants / générateur aérosol
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Acute 2, H401	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H401: Toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 31 octobre 2023

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 6.3, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.